

Les avantages de notre Accompagnement ?

- Des cadres de santé, formateurs en formations infirmière et aide-soignante, formés et expérimentés en VAE.
- Un accompagnement personnalisé, principalement individuel, une relation directe avec le même formateur tout au long de votre démarche.
- Un accompagnement bienveillant, à l'écoute de vos objectifs, de votre rythme, de vos capacités.
- Une organisation compatible avec vos engagements personnels et professionnels.
- Des entretiens afin de vous préciser la démarche, de vous guider dans votre réflexion dans l'explicitation de vos expériences et dans l'écriture.
- Une préparation et une simulation de l'entretien avec le jury.
- Un retour d'expérience post-jury et une projection sur la suite de votre parcours.

Modalités ?

VOTRE FINANCEMENT

- France VAE, Service public de la VAE.
 - Si vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial ...
 - Prise en charge totale, <https://vae.gouv.fr>
- Votre employeur, le réseau Transition Pro, votre CPF (hors Livret 1), vous-même....

LIVRET 1 : RECEVABILITÉ

- 3h d'accompagnement individuel
- **80€***

LIVRET 1 : RECEVABILITÉ

Accompagnement individuel et collectif, simulation de jury ...

Vous possédez un diplôme "passerelle" : **12h 800€***

- Vous ne possédez pas de diplôme "passerelle" : **20h 1340€***

*Tarifs 2024 sous réserve d'évolution annuelle

INTÉRESSÉ ? ALORS N'HÉSITÉS PLUS !

Faite-vous et faites-nous confiance

Valorisez vos expériences

Faites évoluer votre carrière



Université
de Lille

Référent handicap : Mme Ludivine BRYGO

Institut des
Formations
en Santé (IFS)

HÔPITAL
ALEXANDRA LEPÈVE

VAE POUR
L'OBTENTION DU
DIPLÔME D'ÉTAT
D'AIDE SOIGNANT(E)
DEAS

HOPITAL
Centre de Formation
Alexandra Lepève
Dunkerque



IFS

03 28 28 56 80

Impasse floreal - CS 76 367
59 385 Dunkerque Cedex 1

www.ch-dunkerque.fr/ifs/

VAE pour

l'obtention d'un diplôme d'Etat d'aide soignant (DEAS)

Depuis 2005, l'IFS de Dunkerque propose l'accompagnement de candidats à la VAE en vue d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e).

Nos engagements : disponibilité, confidentialité et respect mutuel.

COMMENT OBTENIR CE DIPLÔME :

Je pense avoir des expériences en lien avec les 11 compétences qui définissent le métier d'Aide-Soignant(e).

En exposant à un jury ces expériences, je peux bénéficier de la reconnaissance de mes savoirs et compétences.

Grâce à cela, je peux obtenir tout ou une partie du DEAS !

L'Institut des Formations en Santé de Dunkerque vous accompagne tout au long de votre parcours

Les conditions pour une VAE en vue de l'obtention du DEAS ?

J'ai réalisé et cumulé au moins une activité, en rapport avec chacun des 5 domaines d'activité du Référentiel d'Activités de l'Aide-Soignant(e).

- L'accompagnement et la prise en soins de personnes lors des actes de la vie quotidienne et sociale.
- L'adaptation de mes actions à l'état clinique de la personne, observations et mesures.
- L'accompagnement de l'entourage, des autres professionnels et l'information.
- L'entretien de l'environnement de la personne et des matériels
- Transmissions afin de maintenir la continuité des soins.

J'ai exercé ces activités pendant au moins 1 an, ce qui équivaut à 1607h en équivalent temps plein, sur une ou plusieurs périodes.

Il peut s'agir d'un temps de travail salarié mais aussi d'actions bénévoles ou de temps de stages en formations... (preuves à fournir).

Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS

Principales

étapes de la VAE

- Je m'informe et vérifie que je peux être candidat(e) à cette VAE.
- Je fais ma demande de recevabilité auprès de l'ASP, l'Agence de Service et de Paiement (www.asp-public.fr) en remplissant avec précision mon Livret 1 ou dossier de faisabilité.
- Je rédige le Livret 2 (présentation des acquis) dans lequel je me présente et explicite mes expériences.
- J'envoie mon Livret 2 afin d'être convoqué(e) à un entretien avec un jury.
- J'argumente mon Livret 2 et répons aux demandes du jury composé de 3 professionnels liés au métier d'Aide-Soignant(e).
- Je suis informé(e) de la délibération du jury et de la validation totale ou partielle du DEAS.